

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 03

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP (FEC-CSQ)

ET D'AUTRE PART,

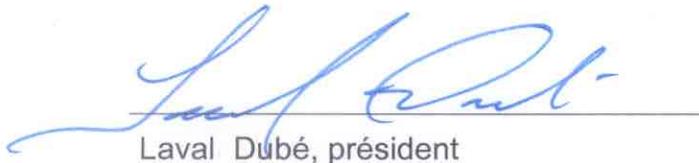
LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

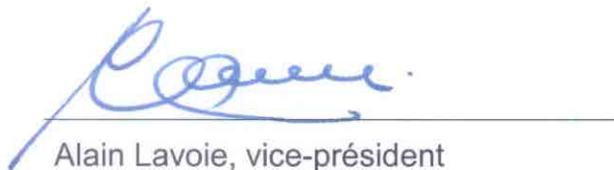
CONCERNANT LE MANDAT DU COMITÉ NATIONAL DE RENCONTRE (CNR)
ET CELUI DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TÂCHE (CCT)

Les parties nationales s'entendent pour que la date de fin des travaux du Comité national de rencontre (CNR) concernant le mandat sur les mesures d'employabilité prévu à l'alinéa e) de la clause 2-2.05 soit reportée au 15 juin 2007 ainsi que la date de fin des travaux du Comité consultatif sur la tâche (CCT) concernant la mandat sur les doubles imputations dans la masse salariale prévu à l'alinéa c) de la clause 8-4.11 soit reportée au 15 octobre 2006.

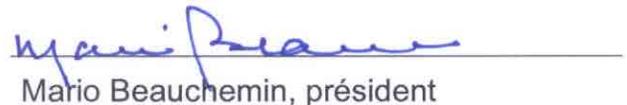
EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 5^e jour du mois de juillet 2006.

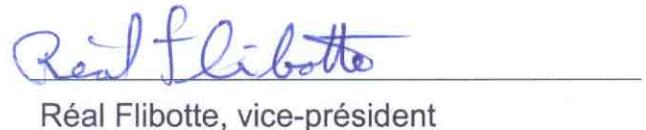
**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**


Laval Dubé, président


Alain Lavoie, vice-président

**POUR LA FÉDÉRATION DES
ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
DE CÉGEP (FEC-CSQ)**


Mario Beauchemin, président


Réal Flibotte, vice-président